

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 10 Février 2016

5 - GESTION DU PATRIMOINE

5.8 - EXTENSION DES GARAGES ATELIERS DU METRO - PHASE 2

**Avenant n° 2 au marché n° W 2014 11962 M Plâtrerie - Lot 6 : Faux plafonds - Menuiseries intérieures
conclu avec l'entreprise SAS MASSOUTIER & FILS : Autorisation de signer l'avenant**

L'an deux mille seize, le dix février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, TRAUTMANN,
MME TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. CHOLLET, MME MARTI, M. MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Absent-Excusé :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Syndicat Mixte des Transports en Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6
Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
N° SIRET : 25310098600046

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.09.24.9.5 du 24 septembre 2014, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise SAS MASSOUTIER & FILS, le marché n° W 2014 11962-M, pour un montant de 66 562,00 € HT, pour les travaux du Lot 6 : Plâtrerie – Faux plafonds – Menuiseries intérieures dans le cadre de la phase 2 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

Par délibération D.2015.09.16.6.6 du 16 septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signé l'avenant n°1 dont l'objet était de modifier le délai d'exécution contractuel et d'intégrer des prestations complémentaires. Il représentait une augmentation du marché de 7,40%.

L'avenant n°2 a pour objet d'intégrer les prestations complémentaires au marché initial, suivante :

- Fourniture et pose d'un faux plafond démontable et d'un doublage dans les bureaux opérationnel et énergie voies,
- Fourniture et pose d'un bloc porte coupe-feu pour le local bobineau.

Et de supprimer les prestations relatives aux travaux du sanitaire de l'atelier.

Suppression des prestations du sanitaire de l'atelier

Dans le marché initial, il était prévu que le sanitaire dans l'atelier soit refait suite à la mise en place du mur coupe-feu du magasin.

Du fait de la modification du mur coupe-feu, il n'est plus nécessaire de venir impacter ce local.

La suppression de ces prestations prévues au marché initial fait l'objet d'une moins-value de 1 186 € HT.

Fourniture et pose d'un faux plafond démontable et d'un doublage dans les bureaux opérationnel et énergie voies

Les bureaux opérationnel et énergie voie ont été réhabilités.

Ainsi, les sols, murs et plafonds existants ont été déposés pour remise à neuf.

Les prestations de fourniture et pose d'un nouveau faux plafond ainsi que la création d'un doublage n'avaient pas été intégrées au marché initial et font l'objet d'une rémunération complémentaire de 1 200 € HT.

Fourniture et pose d'un bloc porte coupe-feu pour le local bobineau

Sur la mezzanine de l'atelier, un local bobineau a été créé dans la cadre du projet.

Sur ce local coupe-feu, il doit être placé une porte.

Celle-ci, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 1 186 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	66 562,00 € HT
2) Montant de l'avenant n°1	4 925,02 € HT
3) Montant du présent avenant n°2	1 200,00 € HT

Montant total du marché (initial + avenants)

72 687,02 € HT

Le montant du présent avenant n° 2 est ainsi arrêté à 1 200 € HT et le montant initial du marché est porté de 66 562 € HT à 72 687,02 € HT soit une augmentation cumulée de 9,20%.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **26 janvier 2016** émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 2 au marché n° W 2014 11962 M.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° W 2014 11962 M conclu avec l'entreprise SAS MASSOUTIER & FILS.

* *
*

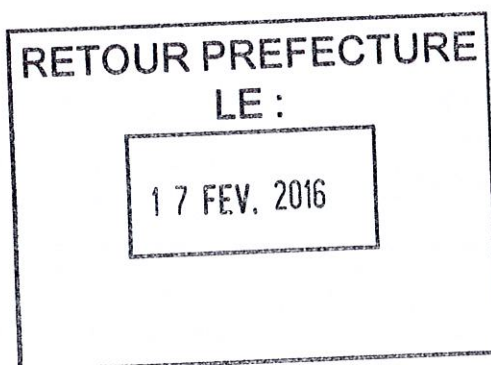
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché W 2014 11962 M conclu avec l'entreprise SAS MASSOUTIER & FILS pour un montant de 1 200 € HT.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

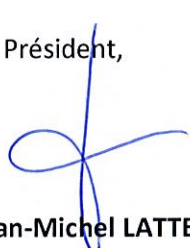
ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 2 Extension des ateliers du métro Borderouge

AVENANT N° 2 AU LOT 06 – PLATRERIE – FAUX PLAFONDS – MENUISERIES INTE- RIEURES

NOVEMBRE 2015

N° MARCHE N° W 2014 11962 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
		F.KERLOCH	C.BADETS	
		APPROUVE PAR	DATE	
		C.BADETS	12/11/2015	
			FORMAT	PHASE
				DET
IDENTIFIANT				
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE		PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE
				A

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	F.KERLOCH	12/11/2015	Création du document

Article I. Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant n°2 a pour objet d'intégrer des prestations complémentaires au marché initial ainsi que les suppressions de prestations.
Cet avenant a des incidences sur les pièces suivantes du marché :

PIECE N° F-T-BCB-SP-340-BO002-033-B : CCTP du lot n° 06

Les prestations suivantes sont supprimées :

- **article 5.2.2. :** Cloisons plâtre sur ossature métallique (sanitaires dans l'atelier)
- **article 6.1. :** Faux-plafond démontable (sanitaires dans l'atelier)
- **article 7.3.1. :** Porte de dimension 93 x 204 cm, type 1 (sanitaires dans l'atelier)
- **article 7.4.1. :** Cloisonnement en panneaux stratifié compact (sanitaires dans l'atelier)
- **article 7.4.2. :** Portes 85 x 178 cm (sanitaires dans l'atelier)

Montant total des prestations supprimées : 1 186,00 € HT.

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 06 est complété par les éléments suivants :

Prix nouveaux :

- **Fourniture et pose d'un faux plafond démontable dans le Bureau opérationnel**
Montant : 900,00 € HT.
- **Fourniture et pose d'un doublage dans le Bureau énergie voies**
Montant : 300,00 € HT.
- **Fourniture et pose d'un bloc porte pour le Local bobineaux 93+53 x 204 CF 1/2H**
Montant : 1 186,00 € HT.

Article II. Incidence financière du marché

Le montant total de l'avenant n°2 au marché est fixé à 1 200,00 € H.T.
Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 72 687,02 € HT.

Article III. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur